

Commission permanente : Un effort financier soutenu en cette fin d'année



Le 25 novembre 2022, les conseillers départementaux membres de la Commission permanente ont voté une série de délibérations représentant plus de 2,5 M€ de subventions attribuées au bénéfice des collectivités et des acteurs du territoire. Un montant considérable réparti dans les domaines suivants :

- Solidarités sociales (personnes âgées, handicap, protection de l'enfance, retour à l'emploi) : 940 225 €
- Aménagement du territoire, aide aux communes : 1 276 000 €
- Education, collèges : 243 853 €
- Culture, sport : 79 320 €

Au terme d'une année 2022 marquée par l'inflation et l'instabilité des prix, le Département maintient une politique d'investissement ambitieuse et soutenue au service du territoire et de son développement.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesSES@ha-py.fr